

# PRINTEMPS 2024

## FICHE D'INSCRIPTION

### STAGES MULTISPORTS GRATUITS

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance

□	□	□	□	□	□	□	□
---	---	---	---	---	---	---	---

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

□	□	□	□	□
---	---	---	---	---

\_\_\_\_\_

☎ Téléphone fixe

□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Téléphone portable

□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

✉ Adresse mail :

\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

#### HORAIRES

	ACCUEIL	ACTIVITÉ	RETOUR
MATIN	8h45 - 9h15	9h15 - 11h45	11h45 - 12h
APRÈS-MIDI	13h45 - 14h15	14h15 - 16h45	16h45 - 17h

#### COCHEZ LA OU LES SEMAINES DE PRÉSENCE

(cochez la ou les cases correspondantes)

SEMAINE 1

DU 22 AVRIL AU 26 AVRIL

MATIN  APRÈS-MIDI

SEMAINE 2

DU 29 AVRIL AU 3 MAI

MATIN  APRÈS-MIDI

#### COCHEZ LA CATÉGORIE D'ÂGE

MATERNELLES

LUNDI ET MERCREDI MATIN (10H-11H30)

📍 Salle de l'Éveil

COLLÉGIENS

DU LUNDI AU VENDREDI

📍 Complexe sportif Roger-Salengro

PRIMAIRES

DU LUNDI AU VENDREDI

📍 Complexe sportif Roger-Salengro

LYCÉENS

TOUS LES APRÈS-MIDIS

📍 Complexe sportif Roger-Salengro

**ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITÉ !**

**VENIR EN TENUE SPORTIVE, BOUTEILLE D'EAU ET GOÛTER ÉQUILIBRÉ**

**ATTENTION : Au-delà de 5 absences non justifiées, le service des sports se réserve le droit de réattribuer la place à un enfant sur liste d'attente. Le programme d'activités peut être amené à être modifié en fonction du contexte sanitaire.**

#### AUTORISATIONS

Je soussigné(e) Monsieur, Madame \_\_\_\_\_  
responsable légal de l'enfant : \_\_\_\_\_

- Autorise le service des sports à emmener mon enfant sur d'autres sites de pratique
- Autorise les encadrants à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant
- Autorise mon enfant à partir seul après les activités
- Déclare avoir pris connaissance et se conformer au règlement au verso de la page
- Autorise le service communication à utiliser les photos prises durant le stage pour ses documents

Observations particulières (médicales, nutritionnelles, départ autres qu'avec les parents...)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## RÈGLEMENT

### Article 1 :

La municipalité et le service des sports organisent des activités multisports GRATUITES pendant les vacances scolaires. Les activités proposées aux jeunes de 3 à 17 ans sont réservées en priorité aux habitants de Saint-Martin. En fonction des effectifs, les enfants scolarisés, membres d'associations de la commune puis extérieurs pourront éventuellement participer à ce stage.

### Article 2 :

Tout jeune désirant participer aux activités doit préalablement avoir rempli un bulletin d'inscription signé de l'autorité parentale et fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport daté de moins de 3 ans (pas nécessaire si fourni précédemment) ou fournir une photocopie de la licence sportive ou fournir le questionnaire de santé proposée par la mairie.

### Article 3 :

Les participants arrivent entre 8h45 et 9h15 et repartent seuls ou accompagnés (selon l'autorisation parentale) entre 11h45 et 12h. De la même manière, ils arrivent entre 13h45 et 14h15 repartent entre 16h45 et 17h.

### Article 4 :

Tout participant se doit de respecter l'éducateur et autrui. Un manquement à la discipline peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive et les parents en seront avisés immédiatement.

### Article 5 :

Tout non-respect de ce règlement peut faire l'objet d'une interdiction de participation aux activités sportives.

### Article 6 :

Le remboursement d'une activité payante ne peut se faire que sur restitution du reçu ORIGINAL remis lors du paiement.

### Article 7 :

Au-delà de 5 absences non-justifiées, le service des sports se réserve le droit de réattribuer la place à un enfant inscrit sur liste d'attente.

### Article 8 :

Les mesures barrières doivent être maintenues : lavage des mains obligatoire à l'arrivée et fréquemment pendant l'activité, les collations et hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnalisées ...), l'échange ou le partage d'effets personnels doit être interdit, chaque enfant doit arriver en tenue de sport car l'accès aux vestiaires est interdit.

**Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement des animations sportives et m'engage à le faire respecter par mon enfant.**

Date

Signature